

teranga

Hospitalité (en wolof)

Nouvelles de la mission des frères Carmes Déchaux au Sénégal

Location à Keur Massar

Depuis quelques mois, nos frères missionnaires recherchent un terrain pour fonder un second couvent dans la région de Dakar. La première étape de cette nouvelle fondation est l'implantation de deux frères dans ce diocèse, pour commencer à faire rayonner la spiritualité du Carmel auprès des nombreux chrétiens. **Frère Marie-Laurent et frère Marie-Joseph ont donc trouvé une petite maison à louer, dans la ville de Keur Massar. Le lieu est idéal**, à moins de dix minutes à pied de la paroisse Saint-François d'Assise, à vingt-cinq mètres d'une route goudronnée permettant un accès facile. Le Sénégal connaît les joies et les limites du progrès, avec notamment des embouteillages très importants ; à Keur Massar, ceux-ci se concentrent sur le fameux « rond-point de Keur Massar » qu'il faut savoir éviter... et nos deux frères sont bien placés pour le faire. Ils peuvent ainsi sans difficulté rejoindre la ville de Dakar dont Keur Massar est une banlieue proche. Frère Marie-Laurent et frère Marie-Joseph s'installent pour le début de ce Carême, **très bien accueillis par la population, le curé de la paroisse et ses collaborateurs**. Comme aux temps des premières fondations de sainte Thérèse d'Avila, ils vont maintenant s'employer à **transformer une petite maison en un véritable couvent**, avec chapelle, cellules, réfectoire, parloirs et lieu d'accueil pour des conférences et autres écoles d'oraison. Notre frère Marie-Laurent qui aime tant la Madre aura sûrement la joie de vivre en chair et en os quelques unes des pages glorieuses du *Livre des Fondations*, un récit savoureux où sainte Thérèse raconte les péripéties traversées dans la mise en place des premiers carmels de la réforme. Dans les mois qui viennent, **nos frères missionnaires vont également continuer de préparer notre second couvent**, d'abord en trouvant et achetant un terrain, probablement autour de la petite ville de Sébikhotane qui devient elle aussi une banlieue de Dakar.



Keur Massar

Keur Massar est une ville nouvelle, les premiers habitants - des chrétiens, étant arrivés en 1991. Il y a moins de 30 ans, le territoire sur lequel elle se construit n'était qu'un coin de brousse ; mais aujourd'hui, elle compte officiellement 600 000 habitants, probablement beaucoup plus. **La ville est située à l'est de Dakar, proche de l'entrée de la presqu'île du Cap Vert, bien accessible depuis l'autoroute A1 nouvellement construite**. Il est ainsi possible de rejoindre Dakar en 20 minutes, et le nouvel aéroport Blaise Diagne en 30 minutes. Tout dépend bien sûr de la circulation, car le trafic routier peut être très dense. Les chrétiens sont très nombreux, notamment dans la paroisse Saint-François d'Assise qui accueille nos frères.





10 ans du séminaire de propédeutique

Le Séminaire Saint-Paul fête ses 10 ans ! Entre le sanctuaire de Keur Mariama et notre couvent, il **accueille tous les aspirants au sacerdoce des diocèses du Sénégal**, pour une année de discernement, de formation intellectuelle et spirituelle. Cette année, l'équipe des prêtres qui encadre les jeunes propédeutes a été renouvelée, avec à sa tête l'abbé Nicolas, aidé des abbés Pierre Tine et Sylvestre Sagna, ainsi que de nos frères Alain-Marie, Jean-Baptiste et Marie-Pierre.



Séjour de deux aspirants



Les murs ont été construits à Keur Mariama, les arbres s'enracinent, notre présence carmélitaine fait maintenant partie du paysage ecclésial sénégalais. Ainsi, l'arbre du Carmel se déploie et s'affermir. Mais depuis quelque temps, **les efforts de nos missionnaires commencent à porter**

des fruits plus beaux encore, avec quelques jeunes hommes désireux de partager notre vie carmélitaine. Ainsi, du 22 janvier au 22 février, Benoît Gomez a effectué un séjour d'aspirant au couvent de Keur Mariama, suivi par François Tine, qui a séjourné, lui, du 11 au 27 février. **Ces séjours leur permettent de mieux connaître notre vie quotidienne, et de confronter leurs désirs à la réalité de la vocation de carme déchaux et de missionnaire au Sénégal.** Le chemin est encore long pour rejoindre et franchir les étapes suivantes, postulat, noviciat, vœux temporaires, et nous confions ces aspirants à votre prière. Nous confions aussi les autres regardants qui se manifestent. Les efforts et les expériences heureuses ou malheureuses des années précédentes portent leurs fruits, et nous apprennent à adapter les critères de discernement et les modalités de formation à la réalité des jeunes sénégalais. Paul a planté, Apollos a arrosé, mais c'est Dieu qui donne la croissance (1 Co 3, 6).

Visite



Durant le mois de février, **nos frères ont eu la joie de recevoir la visite du père Luc-Marie, de passage au Sénégal, accompagné de**

Charles Fabre. Frère Luc-Marie a été longtemps prier de notre fondation sénégalaise, et il peut voir que ses efforts, ainsi que ceux de tous les frères qui l'accompagnaient, ont été féconds. **La famille Fabre, qui dirige la Compagnie Fruitière** exploite de grandes plantations de bananes, ananas, tomates etc. dans différents pays d'Afrique (dont le Sénégal). Elle est une grande bienfaitrice de la première heure de notre mission. Elle nous aide notamment par l'envoi de conteneurs, et une aide technique agricole. C'était l'occasion pour nous de la remercier encore pour son soutien et son amitié fidèle. Pour tout savoir sur la Compagnie Fruitière et leurs délicieuses bananes et autres fruits : <https://www.compagniefruitiere.fr>

Pour soutenir la mission des frères Carmes au Sénégal, adressez vos dons à la Procure des Missions

Newsletter Teranga - Parution avril 2019

Supplément gratuit à la revue missionnaire Teranga • N° ISSN : 2265-9633 • Imprimé à 5000 exemplaires.

Photos : Carmes du Sénégal

Editeur : Procure des Missions des Carmes Déchaux - 10 bis rue Moquin-Tandon - 34090 Montpellier

■ Par virement bancaire

N° de compte bancaire international :
IBAN : FR76 3078 8001 0020 0902 8000 172
BIC : NSMBFRPPXXX
PROCURE DES MISSIONS

■ Par chèque à l'ordre de la Procure des Missions et à adresser à :

• France : Procure des Missions
10 bis, rue Moquin-Tandon - 34090 Montpellier
e-mail : zelateur.mission@carmel.asso.fr

Important :

Si vous désirez recevoir un reçu fiscal permettant une déduction d'impôts, veuillez rédiger votre chèque à l'ordre de la **Fondation des Monastères** et l'envoyer à la Procure des Missions.

• Suisse : CCP 17-315529-6

• Canada : Chèque à l'ordre de la **Mission des Carmes** et à envoyer à :
Couvent des Carmes, 600 rue Notre-Dame Est,
Trois-Rivières (Québec) G8T 4G8 Canada.